

Note d'information n°20

Classement et affectation des appartements Nour 1

- Le Bureau Exécutif a l'honneur d'informer les adhérents d'ASTOS Nour 1 que l'opération de classement des adhérents Nour 1 est finalisée après un énorme travail. A cette occasion, le bureau exécutif tient à remercier et féliciter le comité et les adhérents qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette opération.
- Nous rappelons que le classement a été fait à base des données des versements figés au 8 Février.
- **Le résultat de classement des adhérents Nour 1 sera affiché au siège d'ASTOS à partir du Lundi 1 Avril 2013.** Les adhérents sont priés de se rendre au siège pour consulter leur classement.
- L'identification des types d'appartements par rapport aux catégories de surfaces sera également publiée sur le site web et le siège de l'association à partir du **Lundi 1 Avril 2013**
- Suite au classement, les adhérents Nour 1 pourront choisir leurs appartements en fonction de leur classement et la disponibilité des appartements. **Les affectations auront lieu du Lundi 8 Avril au Mercredi 17 Avril de 19h à 22h :**
 - o Le bureau exécutif contactera chaque adhérent par ordre croissant de classement, **entre le 1 et le 7 Avril** pour l'informer de la date à laquelle il doit se présenter au siège d'ASTOS pour choisir son appartement
 - o Les plans des appartements sont disponibles sur le site web de l'association et pourront être consultés par les adhérents pour préparer une liste de choix avant le jour de l'affectation.
 - o **Seuls les adhérents alignés avec versement demandé de Janvier 2013, ou demandeurs de crédit avant la diffusion de cette note, pourront faire le choix de leurs appartements. Par conséquent, les adhérents qui ne sont pas alignés sont priés de le faire avant le jour de l'affectation.**
 - o **Pour des contraintes logistiques, les adhérents sont priés de se rendre disponibles aux dates auxquelles ils seront convoqués pour le choix de leurs appartements.** Les adhérents seront contactés par téléphone, SMS, mail, pour les informer de leur date d'affectation. **Tout adhérent ne pouvant se présenter à la date qui lui sera annoncé doit désigner par une procuration légale une personne qui fera le choix à sa place.**
 - o **Dans l'absence de l'adhérent ou de son représentant légal le jour de son affectation,** l'adhérent perd son classement, et on continuera les affectations des adhérents qui le suivent, et aucune objection de sa part ne sera admise.

Bureau exécutif d'ASTOS

Essayegh Labib
 Ramdane Nabil
 Elalami Abdelhafid
 Ouardani Laila

Zwita Nabil
 Hakam Mohammed
 Ettahiri Mourad
 Lamkinsi Tarik

Benabbou Mohamed
 Qabba Ibrahim Zakaria
 Louragli Ismail